



## EXTRAIT

---

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 13 juin 2022

Présidence : M. Pascal Ruch, Président

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 07/2022 du 11 avril 2022 relatif aux comptes 2021 du Fonds culturel Riviera ;
- ouï** le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera, chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### décide

1. d'adopter les comptes 2021 du Fonds culturel Riviera.

Ainsi délibéré en séance du lundi 13 juin 2022.

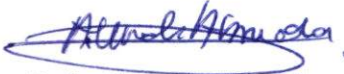
AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :

  
P. Ruch



Le Secrétaire :

  
D.-J. Alves de Almeida